

## Actes d'état civil

Les actes d'état civil sont les actes de naissance, mariage et décès.

## Où ?

La demande d'acte d'état civil se fait toujours dans la commune où a eu lieu l'évènement.

Excepté pour les demandes d'actes de décès qui peuvent être fait à la fois auprès de la commune où à eu lieu le décès et auprès de la commune où était domicilié le défunt.

## Qui ?

La demande peut être faite seulement par l'intéressé lui-même, ses parents, ses enfants majeurs, et son époux/épouse.

## Comment ?

Vous pouvez en faire la demande de plusieurs façons.

La demande d'actes d'état civil est **entièrement gratuite**.

### Par internet

Le **site officiel**

[www.service-public.fr](http://www.service-public.fr) 

, vous permet d'effectuer une demande en ligne. Votre demande arrive directement à la mairie et les actes vous sont envoyés par voie postale.

### En vous rendant à la mairie

Prendre

[rendez-vous en ligne \(et consulter les disponibilités\)](#) 

ou appeler la mairie au 04 72 39 73 13.

Veillez ensuite vous présenter au rendez-vous avec votre pièce d'identité au

[service état civil](#) 

.

Les actes vous seront remis sur place.

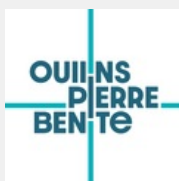
### Par courrier

Vous pouvez nous faire parvenir votre demande par courrier en joignant :

- > [le formulaire de demande d'acte d'état civil \(à imprimer et remplir\)](#)
- ,
  - > une enveloppe timbrée libellée à votre adresse,
  - > la photocopie de votre pièce d'identité.

Envoyez à l'adresse suivante :

Mairie d'Oullins - Service état civil - demande d'acte - Place Roger-Salengro - 69600 Oullins



## VILLE D'OULLINS-PIERRE-BENITE

HÔTEL DE VILLE  
PLACE ROGER SALENGRO - BP 87  
69923 OULLINS CEDEX  
04 72 39 73 13

MAIRIE DÉLEGUÉE DE PIERRE-BENITE :  
HÔTEL DE VILLE  
PLACE JEAN JAURÈS  
69 310 PIERRE-BÉNITE  
04 78 86 62 62

► **HORAIRES** ([HTTP://OULLINS.FR/VIE-MUNICIPALE/SERVICES-MUNICIPAUX-243/HOTEL-DE-VILLE-4115.HTML?](http://OULLINS.FR/VIE-MUNICIPALE/SERVICES-MUNICIPAUX-243/HOTEL-DE-VILLE-4115.HTML?))

@ **CONTACTEZ-NOUS**